



LA FINANCE DURABLE,
NOTRE RESPONSABILITE

septembre
2022

Suravenir, l'ambition d'aller plus loin. Nous avons la volonté d'entreprendre pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux de demain. Dans ce monde qui évolue rapidement, nous savons relever les défis et nous remettre en question.

Être une entreprise citoyenne et un assureur responsable, c'est accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans nos décisions d'investissement. Aujourd'hui un grand nombre de Français déclare partager ces préoccupations. Conscients de ces attentes, nous avons chez Suravenir la volonté d'être acteur d'une finance responsable, volonté qui se traduit par des engagements forts, comme celui de cesser tout financement de l'industrie charbonnière au plus tard fin 2027.

Les fondamentaux d'une finance responsable, pour Suravenir, c'est accompagner les clients de nos partenaires dans leur aspiration à donner du sens à leurs investissements. Cela se traduit par des actions concrètes, comme le choix de référencer uniquement des fonds qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou des fonds à impact social et environnemental.

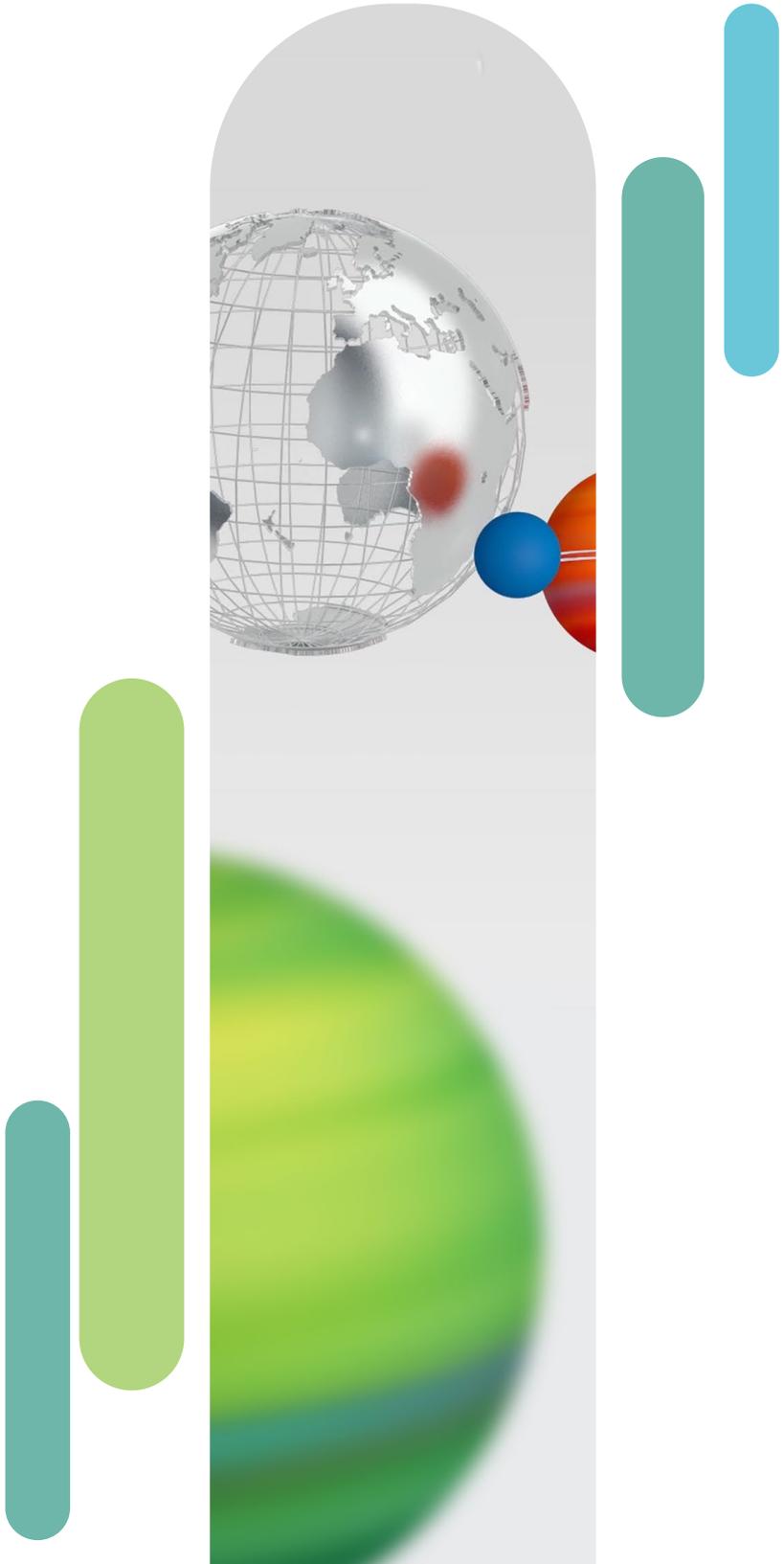
Suravenir et le groupe Crédit Mutuel Arkéa partagent l'ambition commune d'être des acteurs qui accélèrent la transformation juste, durable et réelle. Notre engagement repose sur trois piliers :

1. L'intention : notre compagnie doit être claire dans ses volontés.

2. La mesure : notre performance globale, qui comprend engagements financiers et extra-financiers, doit être mesurée objectivement.

3. La singularité : nous devons nous appuyer sur ce qui nous différencie : notre ancrage territorial, ouvert auprès de nos partenaires, nos écosystèmes, notre agilité et nos relations humaines et collaboratives.





SURAVENIR, INVESTISSEUR RESPONSABLE

1. Suravenir, un assureur qui investit pour le compte des clients

L'assurance-vie est le premier moyen d'épargne en France : selon les chiffres clés de France Assureurs, les encours des contrats d'assurance-vie atteignaient 1 876 milliards d'euros à la fin décembre 2021. Un fonds en euros est un support d'investissement spécifique aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation. De fait, il s'adresse prioritairement aux épargnants qui recherchent la sécurité pour leur investissement ou qui ont un horizon de placement à moyen terme. **Ce fonds en euros est investi et géré par l'assureur.** Le rendement annuel versé aux assurés dépend des performances financières des actifs du fonds en euros (placés par l'assureur). Malgré la forte augmentation de la collecte en unités de compte (supports non garantis), le fonds en euros reste une composante importante de l'allocation des Français et représente une part importante de l'encours de Suravenir (61,5 % au 31/12/2021).

2. Les principes de finance durable appliqués aux fonds en euros

Responsable de sa stratégie d'investissement, Suravenir investit à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès des assurés. Convaincue que ses décisions ont des conséquences environnementales et territoriales, Suravenir a intégré des enjeux extra-financiers dans sa gestion d'actifs. Cette démarche vise à ne plus prendre en compte uniquement l'analyse financière des actifs, et élargit les critères de sélection aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cet engagement est clairement inscrit dans le plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 » adopté en 2021.

Naturellement, Suravenir adhère aux initiatives de place en étant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) qui incitent les investisseurs à intégrer des critères ESG dans la gestion de leurs actifs, en participant au projet Observatoire de la Finance Durable.

Suravenir bénéficie également des apports liés aux adhésions du Crédit Mutuel Arkéa à des initiatives telles que Finance for Tomorrow, Finance for Biodiversity Pledge, Carbon Disclosure Project (CDP), Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD), Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)...

Suravenir privilégie les actions concrètes qui permettent d'afficher des résultats progressifs, durables et mesurables. C'est ainsi qu'elle a développé des indicateurs et mesure la performance extra-financière de ses investissements grâce à des critères adaptés à chacune des classes d'actifs comme le respect de l'environnement, la performance sociale, la bonne gouvernance. Suravenir travaille actuellement sur la prise en compte du respect de la biodiversité : à l'horizon 2024, elle compte mettre en place une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992, et suivre un premier indicateur d'empreinte biodiversité sur une partie représentative de son portefeuille d'actifs.

« Depuis des années, Suravenir s'est engagée à accompagner la transition énergétique et écologique vers une économie moins carbonée, par l'intermédiaire d'une politique d'investissement responsable.

Professionnelle de la gestion du risque, elle organise la protection des personnes, des actifs financiers et matériels ainsi que la continuité des activités économiques. Responsable dans sa stratégie d'investissement, elle investit à long terme pour financer l'économie et couvrir les engagements contractés auprès de ses partenaires et assurés. »

Thomas Guyot

Président du directoire de
Suravenir



La preuve par l'exemple ●●●

► Suravenir a adopté en 2018 une **politique charbon**, visant à sortir progressivement de l'industrie charbonnière, puis, en 2021, une **stratégie climat**. Cette stratégie a poussé Suravenir à aller plus loin en renforçant les critères et en s'engageant sur une date de sortie ambitieuse. En effet, cette stratégie a permis la mise en place d'une politique sectorielle pétrole et gaz. Avec cette stratégie, Suravenir est aussi l'un des seuls assureurs qui s'engage à cesser tout financement de l'industrie charbonnière au plus tard fin 2027, et à sortir des énergies fossiles non conventionnelles dès 2030.

► Suravenir s'attache à **évaluer les émetteurs** afin de mener une politique d'investissement qui répond à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La mesure de la performance extra-financière des portefeuilles donne lieu à différents indicateurs de mesure, permettant plusieurs approches :

• **Performance ESG Best in class (notation des émetteurs)** : cette approche consiste à mesurer la performance d'un émetteur relativement aux pratiques des autres émetteurs comparables. Elle permet ainsi de mesurer cette performance au regard des enjeux spécifiques de chaque secteur d'activité. Suravenir s'interdit tout nouvel investissement sur une contrepartie (entreprise ou souverain) notée E (sur une échelle allant de A à E) au moment de l'investissement. En cas de dégradation de la note d'un émetteur, la position est revue pour déterminer s'il est nécessaire de la céder en fonction de considérations extra-financières.

• **Approches sectorielle et normative** : ces approches permettent de mesurer l'implication d'un émetteur au regard de secteurs d'activité controversés (comme le charbon), ou de normes françaises ou internationales (réglementation sur les armes, Pacte Mondial des Nations Unies par exemple).

► **Suravenir fait en sorte de mesurer, par ventilations, la température de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises.** Près de 45 % du portefeuille a une trajectoire climatique **conforme à**

l'Accord de Paris (< 2°C), ce qui représente un meilleur résultat que l'indice de référence (représentatif de l'univers d'investissement) auquel il est comparé (39 %). De façon générale, la trajectoire du portefeuille de Suravenir est estimée entre 2°C et 3°C, ce qui est inférieur à la trajectoire de l'indice de référence (> 3°C). Concrètement, des efforts ont été réalisés en 2021 pour orienter les investissements vers une trajectoire encore plus conforme à l'Accord de Paris : 55 % des flux d'achat présentent une trajectoire < 2°C.

► Suravenir tient également à s'engager dans des actions au cœur de son territoire. Acquis en 2012 pour le compte du fonds en euros, le vignoble de **Château Calon Ségur**, situé à Saint-Estèphe dans le Bordelais, ne cesse d'améliorer la maîtrise et la préservation de la biodiversité. Il sélectionne depuis 2015 avec la plus grande attention les pieds de vigne parmi des spécimens vieux de plus de 80 ans. Cette sélection favorise la diversité du patrimoine génétique. Enfin, depuis 2017 le vignoble de Calon utilise une technique de haute précision qui géolocalise chaque pied de vigne permettant ainsi de limiter les intrants au strict nécessaire tout en maintenant une qualité des récoltes optimale.

À venir... Avec la société de gestion Swen, Suravenir travaille à la création d'un fonds dédié finançant les projets d'infrastructure liés à la transition énergétique. Ce projet vise à terme à renforcer la part verte du fonds en euros.

Pour aller plus loin

Retrouvez le Rapport Loi Energie Climat sur le site suravenir.fr



SURAVENIR, ASSUREUR RESPONSABLE

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital.

1. Les unités de compte, de plus en plus prisées

L'assurance-vie permet de se constituer un capital, variable selon le montant investi et la durée de l'investissement. Au 1^{er} trimestre 2022, la collecte nette de l'assurance-vie a atteint un niveau inégalé depuis plus de 10 ans⁽¹⁾. Cette donnée le démontre : les Français conservent leur intérêt pour cette épargne à long terme. Amorcée depuis plusieurs années, sa mutation se poursuit : la baisse du rendement des fonds en euros incite les assurés à se tourner davantage vers des supports en unités de compte. C'est pourquoi il est primordial que l'assureur propose au sein de ses contrats une offre de supports variés (fonds immobiliers, produits structurés, mandats d'arbitrage notamment) et à impact positif pour la société et l'environnement. Suravenir s'applique ainsi, année après année, à apporter une orientation plus durable à son catalogue d'unités de compte.

2. Etre assureur responsable : la vision de Suravenir

Dépendant des évolutions réglementaires économiques et sociétales, l'univers de l'assurance-vie et de la retraite individuelle est en perpétuelle mutation. En tant qu'experte de son domaine d'activité, Suravenir a un rôle à jouer pour accompagner ses parties prenantes au travers de ces changements. Ainsi, Suravenir réalise des vidéos pédagogiques, notamment diffusées sur ses réseaux sociaux, afin d'atteindre un public très large et ainsi accompagner le changement de pratiques de la société de gestion au client final, en passant par ses partenaires distributeurs.

« Consciente que l'offre qu'elle propose a de l'impact, *Suravenir a renforcé sa politique de référencement des unités de compte. Elle s'attache désormais à référencer uniquement des supports classés article 8 et article 9 au sens du règlement européen SFDR et favorise ceux qui sont labellisés* (ISR, Finansol, GreenFin par exemple). Les unités de compte qui contribuent à une finance durable représentent ainsi un encours de plus de 4 milliards d'euros à la fin de l'année 2021, en hausse de 48 % par rapport à l'année précédente. »

François-Régis Bernicot
Directeur général de Suravenir



⁽¹⁾ source : franceassureurs.fr

La preuve par l'exemple ●●●

► Une action concrète innovante : **VIE PLUS IMPACT⁽²⁾**

Vie Plus, filiale de Suravenir dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine, propose un contrat d'assurance-vie nommé VIE PLUS IMPACT. Le mandat d'arbitrage de ce contrat intègre des critères ESG pour s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Avec ce contrat, Suravenir a souhaité placer l'impact au cœur des stratégies d'investissement. En outre, au travers de VIE PLUS IMPACT, la filiale commerciale de Suravenir soutient la fondation Tara Océan qui œuvre pour la dépollution des océans et la préservation de la biodiversité marine. 4 profils de mandat d'arbitrage sont disponibles dans ce contrat : Impact Générations Futures, Impact Objectif Développement Durable, Impact Indiciel Monde et Impact Investisseur Engagé, conseillés par des sociétés de gestion de renom.

► Territoires Avenir, la SCI de la dynamique des territoires

Co-construite par Suravenir et la société de gestion Arkéa REIM, Territoires Avenir a pour ambition d'investir principalement dans un portefeuille d'actifs immobiliers diversifiés au cœur des régions les plus dynamiques. Ce fonds immobilier cible des biens tels que des écoles ou des résidences seniors et contribue ainsi directement à la vie des territoires.

► Des outils pédagogiques déployés

Suravenir partage son expertise en transmettant à ses parties prenantes les clefs de l'assurance-vie durable. Sur LinkedIn, il est fréquent de retrouver des vidéos courtes et ludiques sur des thèmes centraux de la finance durable comme par exemple avec la série « kézako ? les labels », mais aussi avec des diaporamas explicatifs sur les critères ESG, des podcasts du responsable des investissements et de la finance durable de Suravenir.

► Conviction Labels, la garantie d'une épargne responsable

Ce profil de mandat d'arbitrage novateur se veut engagé et accessible au plus grand nombre. Sa cible d'investissement est de 50 % sur le fonds en euros de Suravenir, et 50 % en unités de compte (30 % actions monde, 10 % diversifiés, 10 % obligations), toutes porteuses d'un label de pays européens sur la finance durable. Conviction Labels est une illustration concrète des ambitions du Crédit Mutuel Arkéa et de Suravenir en termes de finance durable. Le Crédit Mutuel Arkéa et sa filiale assurance-vie entendent avoir un impact positif sur l'ensemble de leur écosystème et poursuivent la transformation en profondeur de leur offre, dans une logique de recherche de performance globale, intégrant des critères financiers mais aussi extra-financiers. **Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.**

Pour aller plus loin



**Professionnels, procurez-vous la
Politique de référencement des unités
de compte sur demande**



⁽²⁾ VIE PLUS IMPACT est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Vie Plus, filiale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers. Le document d'informations clés du contrat contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur suravenir.fr

SURAVENIR, ENTREPRISE RESPONSABLE

1. Etre employeur, c'est quoi ?

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa et acteur majeur au plan national, Suravenir conçoit et gère des produits et services d'assurance-vie, de prévoyance et d'épargne retraite. Aujourd'hui, les équipes de Suravenir mobilisent leur expertise pour protéger l'avenir ou garantir la pérennité de l'entreprise de près de 3 millions de clients, particuliers et professionnels. Désormais, Suravenir compte 350 collaborateurs, avec un index égalité hommes / femmes de 79 %.

Publiée au Journal Officiel le 23 mai 2019, la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, a modifié le droit commun - en particulier le Code civil et le Code de commerce (articles 169 et 176 de la loi PACTE) - pour y faire entrer le droit de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), notamment par l'intégration des notions nouvelles de « raison d'être » et de « société à mission ». L'article 1833 du Code civil est ainsi complété désormais par un nouvel alinéa précisant que « la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ».

Engagée depuis toujours dans le bien-être au travail et la RSE, Suravenir n'a pas attendu la loi PACTE pour faire rayonner ses valeurs dans sa gouvernance : une entreprise conviviale, engagée, audacieuse et prévenante.

En mars 2022, Suravenir a officiellement lancé "Life at Suravenir", sa marque employeur, afin d'attirer et de fidéliser les talents nécessaires à son développement grâce à un parcours professionnel épanouissant dans une ambiance professionnelle conviviale et un cadre de vie agréable.

2. Etre une entreprise responsable : la vision de Suravenir

Le plan stratégique de Suravenir, baptisé "Ambitions Suravenir 2024", s'inscrit pleinement dans les orientations du Crédit Mutuel Arkéa, en cohérence avec la raison d'être du groupe et sa responsabilité d'entreprise à mission.

Partie prenante du projet "CO₂ acteurs" du Crédit Mutuel Arkéa, Suravenir s'engage de manière concrète et ambitieuse sur les enjeux climatiques et sur la réduction de son empreinte carbone : réduire de 16 % son empreinte environnementale à horizon 2024, soit 1 tonne de CO₂ par collaborateur (équivalent temps plein).

Ce projet est structuré en 5 leviers d'actions : les déplacements domicile / travail, les déplacements professionnels, l'immobilier durable, le numérique responsable et les fournitures à impact.

« En cohérence avec notre raison d'être, nous avons également à cœur d'*accompagner la transition environnementale de Suravenir et de développer l'engagement de nos collaborateurs* en faveur d'actions solidaires ou d'intérêt collectif. »

Véronique Urvoy

Directrice des ressources humaines
de Suravenir



La preuve par l'exemple ●●●

► Un exemple d'action sociétale : la place de la mixité au sein de Suravenir

Suravenir a été précurseur sur l'allongement du congé parental en proposant quatre semaines de congés second parent depuis juillet 2020. Lorsque la loi de généralisation a été votée, Suravenir a accordé deux semaines de congés supplémentaires, soit deux semaines de plus que la durée légale.

► L'inclusion, un des piliers de la RSE par Suravenir

Suravenir accompagne ses collaborateurs en situation de handicap, en veillant à faciliter leur quotidien au travail. En 2020, 18 aménagements de postes de travail ont ainsi été pris en charge dans le cadre de notre dispositif handicap.

Une commission handicap a été créée afin d'accompagner et de sensibiliser les collaborateurs sur les handicaps - visibles ou invisibles. Composée de 4 salariés, le rôle de cette commission est d'animer et de piloter la politique handicap de Suravenir, en collaboration étroite avec les RH.

► L'engagement de Suravenir et de ses collaborateurs vers un mode de vie moins carboné

Plusieurs actions ont déjà été menées pour sensibiliser et accompagner les collaborateurs dans leur réduction d'émissions de CO₂.

Des "cleaning days" ont été organisés en 2021 afin de faire du tri dans les bureaux. Des points de collecte (tout-venant, papiers, matériel informatique...) ont été installés, et au total, c'est 3,5 tonnes de déchets qui ont pu être recyclées par le prestataire Paprec. Pour 1 kg récolté, Suravenir s'est engagé à reverser 1 € à une association. C'est donc 3 500 € qui ont été reversés équitablement aux associations partenaires de Suravenir : Action Enfance, Institut Curie et Fissa Autisme.

Un "cyber clean up" a également été organisé en avril 2022 afin de nettoyer les boîtes mail et les data stockées sur les disques réseaux.

Suravenir a développé un plan de mobilité d'entreprise : covoiturage, vélos et vélos électriques, trottinettes électriques, transports en commun ou encore marche à pied. Suravenir accompagne et soutient financièrement les collaborateurs qui s'engagent à décarboner leurs déplacements domicile / travail. Des indemnités ou prises en charge d'abonnement sont prévues, ainsi que des prêts de vélos électriques et d'une voiture électrique pour les déplacements professionnels et personnels, et une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE). Un partenariat a également été mis en place avec Blablacar Daily, afin d'indemniser conducteurs et passagers pratiquant le covoiturage. Des bornes de recharge électriques sont aussi à disposition des collaborateurs pour recharger leurs véhicules.

Côté déplacements professionnels, les collaborateurs doivent privilégier le train plutôt que l'avion pour leurs déplacements, et sont objectifs sur cet axe dans leurs entretiens annuels avec leurs managers.

Côté immobilier, Suravenir a lancé en 2022 un grand chantier de réaménagement de son siège social, afin qu'il soit d'une part plus en cohérence avec les nouveaux modes de travail (QVT), mais aussi afin qu'il soit moins énergivore (électricité, chauffage...). Pour la collecte et le traitement des déchets dans le bâtiment, Suravenir travaille avec la société Elise qui recycle les déchets de bureaux : papiers, bouteilles plastiques, compost...

En septembre 2022, Suravenir va également recycler et valoriser les mégots de cigarettes de ses collaborateurs en collaboration avec l'entreprise MéGo!

Enfin, concernant les fournitures, Suravenir se fournit auprès d'imprimeurs et de fournisseurs en papiers labellisés, et s'est engagée à revoir sa politique d'achat de goodies et de fournitures vers du 0 % plastique à horizon 2023.

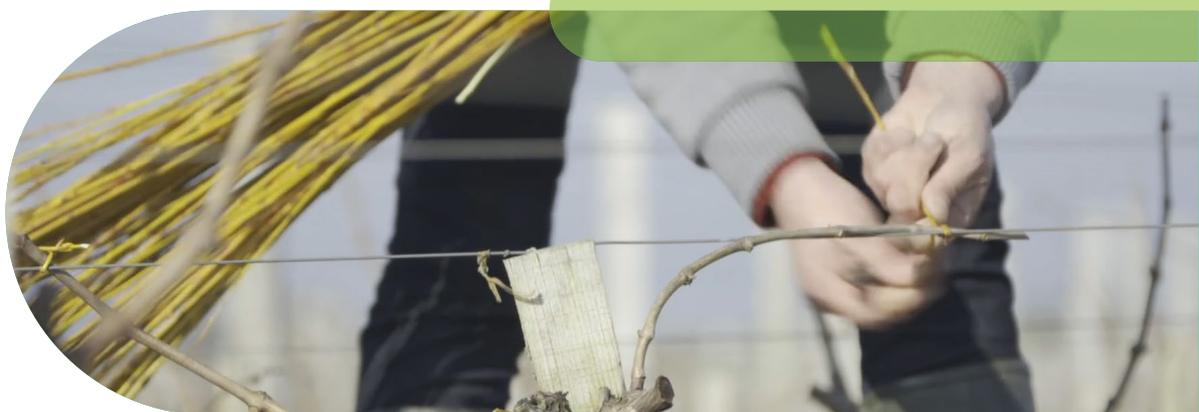
CONCLUSION

Au fil de ces quelques pages, Suravenir a souhaité vous partager sa vision de la finance durable. En tant qu'assureur, nous avons un rôle à jouer pour une finance durable, éthique et inclusive.

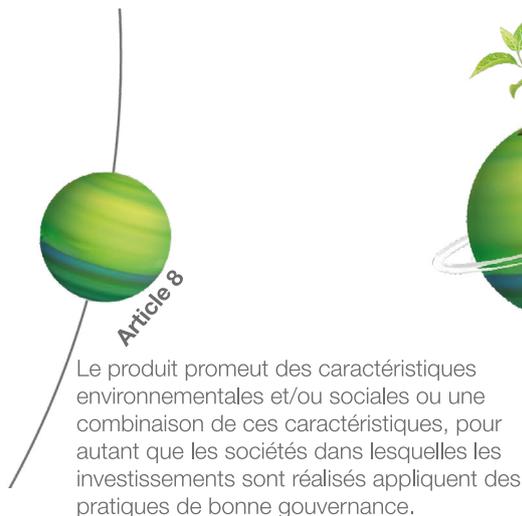
Cette responsabilité se traduit par les différents actes et engagements décrits dans ce rapport, et prend également une place centrale dans les orientations stratégiques de Suravenir et du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans son plan stratégique à moyen terme, le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme le partenaire financier agile des transitions de demain. Le plan stratégique « Ambitions Suravenir 2024 », poursuivi par Suravenir, s'inscrit pleinement dans ce mouvement : il ambitionne de repenser l'assurance-vie de demain pour une finance plus durable. Suravenir se montre agile, se remet en question et évolue chaque jour sur le terrain de la transition énergétique, écologique et sociale. Elle privilégie les actions de long terme, dont les résultats obtenus sont progressifs mais durables. Chaque amélioration, même minime, constitue un pas de plus en faveur d'une économie moins carbonée.

À la fois investisseur responsable, assureur responsable et entreprise responsable, Suravenir s'inscrit dans la dynamique contemporaine et durable afin de permettre de donner du sens à l'épargne et de s'engager sur le long terme sur des thématiques constamment en lien avec l'environnement, la société et la performance.



► Réglementation Disclosure



► **La finance durable** Il s'agit de l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. Elle comprend 3 concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable et la finance verte. La finance solidaire visant à faciliter le financement de projets luttant contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale. La finance (socialement) responsable vise à favoriser des investissements dits socialement responsables (ISR) . La finance verte vise à soutenir les investissements ayant un impact positif sur l'environnement en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

► **Critères ESG** Ce sont les trois fondements de la finance responsable. Ces fondements sont les suivants : respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés comme, par exemple, le dialogue social (S) et les bonnes pratiques de gouvernance (G) comme la lutte contre la corruption ou la féminisation des conseils d'Administration.

► **Critères extra-financiers** Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte l'impact environnemental et sur la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.

► **Green bonds** Littéralement « obligations vertes », parfois appelées « obligations environnementales ». Il s'agit d'un emprunt obligataire (non bancaire) émis sur les marchés financiers, par une entreprise ou une entité publique pour financer des projets contribuant à la transition écologique.

► **Labels** Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer. En matière de finance durable, il existe quatre labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin, le Label Relance et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.

► **PRI** Suravenir a signé en 2018 les « PRI », initiative sponsorisée par les Nations Unies, qui l'engage à intégrer des critères ESG dans ses pratiques d'investissement. PRI = Principles for Responsible Investment.

► **Politiques sectorielles** Ensemble de règles encadrant les opérations de financement ou d'investissement des institutions financées dans des secteurs sensibles ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Dans le cadre d'une politique d'exclusion, il s'agit d'exclure de l'univers d'investissement des entreprises ayant un comportement néfaste pour l'humain ou l'environnement. Ces exclusions sont généralement éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie. Ces exclusions agissent aussi en faveur de raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. Les **exclusions sectorielles** sont souvent sujettes à l'appréciation de chaque investisseur.

► **PMT** Plan à Moyen Terme, vision à horizon 2024 des grandes décisions et de la politique de conduite du Crédit Mutuel Arkéa.

► **Unités de compte** Autre support d'investissement des contrats d'assurance-vie avec le fonds en euros. Contrairement au fonds en euros, les unités de compte, investies ou pas sur les marchés financiers, ne proposent généralement pas de garantie du capital, mais elles permettent des gains potentiellement plus élevés. Il s'agit principalement de fonds en actions, obligations, trackers, parts de SCPI, FCPR...



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

DOCUMENT COMMERCIAL DEPOURVU DE VALEUR CONTRACTUELLE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr